

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DU  
CANTAL

République Française  
Arrondissement de Saint-Flour



---

**Nombre de membres en  
exercice:** 14

**Séance du vendredi 29 septembre 2023**

**Présents :** 12

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe ROSSEEL.

**Votants:** 13

**Sont présents:** Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

**Représentés:** Audrey BLANQUET

**Excuses:** Jacqueline BARTHAIRE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jennifer DEVÈZE

---

## ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du PV de la séance du 11/09/2023 ;
- 2 – DM N°4 Budget principal de la Commune d'Allanche ;
- 3 – DM N°5 Budget principal de la Commune d'Allanche ;
- 4 – Demande d'installation d'un mobil 'home particulier au camping municipal ;
- 5 – Mise en place d'un référent tourisme au sein du conseil municipal.

## Début de séance 20h05

**Monsieur le Maire propose de rajouter comme point 6 à l'ordre du jour :**

**"Projet de partenariat avec Hautes Terres Communauté pour la mise à disposition et la gestion de l'aire de camping-car"**

Vote pour à l'unanimité

**Monsieur le Maire propose de rajouter comme point 7 à l'ordre du jour :**

**" Vente de terrain Rue Saint-Eloi"**

Vote pour à l'unanimité

**Monsieur le Maire propose de rajouter comme point 8 à l'ordre du jour :**

**" DM N°1 Budget Camping d'Allanche"**

Vote pour à l'unanimité

**Monsieur le Maire propose de rajouter comme point 9 à l'ordre du jour :**

**" DM N°2 Budget Eau et Assainissement Allanche"**

Vote pour à l'unanimité

**Approbation du PV de la séance du 11/09/2023**

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance et s'ils ont d'éventuelles remarques à faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.

**Vote de crédits supplémentaires - DM N°4 Budget Principal Commune d'Allanche**

Vote pour à l'unanimité

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2111 - 49	Terrains nus	-5000.00	
2031 - 84	Frais d'études	5000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

### **Vote de crédits supplémentaires - DM N°5 budget commune d'Allanche**

Vote pour à l'unanimité

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2031 - 67	Frais d'études	10000.00	
21351 - 66	Bâtiments publics	-10000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

### **Vote de crédits supplémentaires - DM N°1 budget camping de la commune d'Allanche**

Vote pour à l'unanimité

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
60612	Energie - Electricité	5000.00	
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	-5000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

### **Vote de crédits supplémentaires - DM N°2 budget eau et assainissement de la commune d'Allanche**

Vote pour à l'unanimité

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2315 - 13	Installat°, matériel et outillage techni	-21000.00	
21531 - 11	Réseaux d'adduction d'eau	21000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

### **Demande d'installation d'un mobil 'home particulier au camping municipal**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un groupe de travail sur ce projet d'achat afin de l'étudier en détail.

Ce groupe sera composé de Madame Claudine HOUSELLE, Monsieur Alain GRIFFE, Monsieur Eric VIALA et Monsieur Thierry MARSILHAC.

Ce projet de délibération est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal une fois l'étude de ce projet effectuée.

## **Désignation d'un référent tourisme au sein du Conseil Municipal**

Vote pour : 12 / Abstention : 1 / Vote contre : 0

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la volonté d'Hautes Terres Communauté de mettre en place un réseau de référents "Tourisme" au sein de chaque commune.

Ce réseau de référent tourisme constituera un levier essentiel pour renforcer la collaboration et les échanges d'informations entre les acteurs du tourisme au niveau local. Une approche concertée, cohérente et coordonnée du développement touristique sur l'ensemble du territoire est nécessaire pour promouvoir efficacement et exploiter pleinement son potentiel.

Ce référent tourisme a pour mission de :

- favoriser la coordination et la communication entre les services liés au tourisme, l'Office de tourisme et les différentes communes ;
- développer l'échange d'informations entre les acteurs du tourisme au niveau local ;
- promouvoir efficacement le potentiel touristique du territoire d'Hautes Terres Communauté.

L'ensemble de ces missions doit faire l'objet de remontées régulières au Conseil Municipal et de divers temps de rencontre.

Le référent désigné ne doit pas être membre du Conseil Communautaire, déjà représenté au sein du Comité de Direction de Hautes Terres Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer référent tourisme Thierry MARSILHAC en titulaire et Audrey BLANQUET en suppléante

**Monsieur Patrick Méral quitte la séance du Conseil Municipal**

## **Projet de partenariat avec HTC pour la mise à disposition et la gestion de l'aire de camping-car d'Allanche**

Vote pour à l'unanimité : 12 votants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'Hautes Terres Communauté consistant à professionnaliser l'accueil du public de camping-caristes en créant un véritable réseau d'aires de camping-car permettant de satisfaire les visiteurs et de gagner en visibilité.

Ce projet contribue à l'aménagement de trois aires de camping-car sur l'ensemble du territoire de Hautes Terres qui répondraient à un cahier des charges commun : aire de vidange et de plein d'eau, accessibilité facile, cadre agréable et sécurisant : à Diène, au Lioran et à Allanche. Des travaux d'aménagement du terrain seront engagés pour le projet de la commune.

Le principe de l'opération est le suivant : Hautes Terres Communauté finance les équipements et la commune réalise les travaux. Une enveloppe de **QUARANTE SEPT MILLE EUROS HT**

(47.000,00 € HT) sera allouée par l'intercommunalité, en partenariat avec l'Etat et le Département du Cantal pour financer les équipements de l'aire d'Allanche.

Les objectifs du projet sont :

- Gagner en visibilité et promouvoir le territoire comme une destination pour les camping-caristes ;
- Créer un véritable réseau d'aires sur le territoire ;
- Proposer des aires toutes équipées et sécurisées ;
- Accueillir un plus grand nombre de camping-caristes ;
- Satisfaire cette clientèle ;
- Proposer des services de qualité ;
- Inciter cette clientèle à rester sur le territoire et à consommer ;
- Engendrer des retombées économiques pour le territoire ;

Pour la mise en oeuvre de ce projet, deux conventions seront signées avec Hautes Terres Communauté, la première pour la mise à disposition du terrain et la deuxième pour la gestion de l'aire (cf annexe 1 et 2 de la présente délibération).

Le Conseil Municipal se met dorénavant et déjà d'accord sur le prix qui sera de **DIX EUROS (10,00 €)** la nuitée. Un affinage du prix sera effectué en aval de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'aire de camping-car ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion de l'aire de camping-car ;
- **FIXE** le prix de la nuitée à **DIX EUROS (10,00 €)** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout autre document utile permettant la mise en oeuvre de ce projet.

En sus de cette délibération, un groupe de travail a été créé afin de mettre en oeuvre ce projet. Ce groupe sera composé de : Monsieur Alain GRIFFE en tant que pilote de groupe, Monsieur Thierry MARSILHAC, Monsieur Philippe ROSSEEL, Monsieur Julien THERON, Monsieur Eric VIALA et Monsieur Ludovic LEVAIS.

### **Vente de terrains Rue Saint-Eloi 15160 Allanche**

Vote pour : 10 / Abstention : 1 / Vote contre : 1

### **ANNULE ET REMPLACE la délibération n° DE 2023 122**

Monsieur le Maire fait part de deux demandes d'achats de terrain, rue St Éloi émises par :

- M. et Mme MARCOMBE Michel domiciliés 5 rue Saint Éloi 15160 Allanche ;
- M. et Mme ROUMAGNOU Jacques domiciliés 7 rue Saint Éloi 15160 Allanche.

Ces deux demandes font suite à la démolition de la maison Vianne-Gandilhon.

- M. et Mme MARCOMBE Michel demandent à acquérir environ 21 m<sup>2</sup> ;

- M. et Mme ROUMAGNOU Jacques demandent à acquérir environ 20 m<sup>2</sup>.

L'ensemble des équipements ayant été retirés dudit terrain, hormis le réseau d'eau potable qui fera l'objet lors de la vente d'une servitude d'utilité publique, la désaffectation de la parcelle cadastrée section AC N°302 est constatée d'office.

Egalement, une servitude non aedificandi sera précisée dans l'acte de vente.

Afin de pouvoir procéder à la vente du terrain, le déclassement du domaine public de ladite parcelle est nécessaire. Le Conseil Municipal doit procéder à ce déclassement.

Le terrain sera vendu au prix de **DIX EUROS (10,00 €)** du m<sup>2</sup>, les frais de bornage et de notaire seront supportés par les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AC N°302 ;
- **FIXE** le prix de vente du m<sup>2</sup> à **DIX EUROS (10,00 €)** ;
- **DIT** que les frais de géomètre et les frais de notaire seront supportés par les acquéreurs ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la vente des terrains.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Fin de séance 00h35**

Le Maire,

Philippe ROSSEEL

